

FAIRE DU VOLONTARIAT EN EUROPE



CIED PARIS LAFAYETTE



LE CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ

Prendre part au **corps européen de solidarité** c'est participer à un projet en Europe sur des thèmes variés : art, culture, environnement, sport, santé...

Le volontaire s'engage pour une période de 2 semaines à 1 an.

Petit + : L'hébergement, la nourriture, le trajet, l'argent de poche, les cours de langue et l'assurance sont pris en charge.

Qui peut être volontaire ? Tout ressortissant de l'Union européenne âgé de 18 à 30ans.

Pour en savoir plus : https://europa.eu/youth/solidarity_fr



LE VOLONTARIAT DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Le **volontariat de solidarité internationale** consiste à s'engager avec une ONG pour une mission d'urgence humanitaire ou de développement pour une durée de zans maximum. Généralement, ces missions prennent place en Afrique, Amérique latine ou en Asie.

Petit + : Les frais de couverture sociale, d'assurance, de logement, de nourriture et une partie du coût de votre transport sont pris en charge. Le volontaire perçoit également une indemnité.

Qui peut être volontaire ? Toute personne majeure disposant d'une qualification spécifique.

Pour en savoir plus : <http://www.clong-volontariat.org>



LE VOLONTARIAT FRANCO-ALLEMAND

Le volontaire participera à un projet en Allemagne dans 4 domaines : la culture, le sport, le social et l'environnement pour une durée d'1 an.

Petit + : Le volontaire reçoit chaque mois une indemnité pour ses dépenses quotidiennes (hébergement, nourriture, frais de transport...). Il peut également être possible d'obtenir une bourse avec l'OFAJ pour suivre des cours intensifs d'allemand pendant 4 à 6 semaines avant le départ en volontariat.

Qui peut être volontaire ? Toute personne âgée de 18 à 25ans, résidant depuis au moins 1 année en Allemagne ou en France, quelles que soient les connaissances de la langue allemande.

Pour en savoir plus : www.volontariat.ofaj.org

LE VOLONTARIAT INTERNATIONAL DE LA FRANCOPHONIE

Le volontariat international de la francophonie est un programme spécialement destiné aux jeunes francophones. La durée du volontariat est d'1 an, et a lieu dans une institution francophone.

Petit + : Les frais de couverture sociale, d'assurance, de logement, de nourriture et une partie du coût de votre transport sont pris en charge..

Qui peut être volontaire ? Toute personne disposant de la nationalité de l'un des 57 États ou Gouvernements membres de la Francophonie, âgée de 21 à 34 ans, diplômée.

Pour en savoir plus : <https://www.francophonie.org>

LE VOLONTARIAT ÉCOLOGIQUE

Le volontaire part effectuer une mission de 9 à 12 mois dans une association active dans le domaine de l'environnement, la nature, l'écologie ou le développement durable dans l'une des régions partenaires.

Bon à savoir : l'indemnisation et l'assurance maladie et civile sont celles prévues par le dispositif du pays d'accueil.

Qui peut être volontaire ? Toute personne âgée de 18 à 25ans.